



CEJEC
Université Paris Nanterre
Conférence débat

Le juge et le travail des concepts juridiques
Le cas de la citoyenneté de l'Union européenne

Avec les termes « citoyens de l'Union », les rédacteurs du Traité de Maastricht inscrivent dans le droit de l'Union européenne un concept dont la dénomination reprend celle de concepts juridiques nationaux. Plus de vingt années après son introduction, la citoyenneté de l'Union a en grande partie été construite par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle offre à ce titre un terrain d'enquête particulièrement fécond pour développer une nouvelle perspective sur l'activité du juge en s'interrogeant sur « le juge et le travail des concepts juridiques » ; c'est-à-dire sur l'activité du juge – les concepts travaillés – et sur le rôle des concepts dans le raisonnement juridique – les concepts au travail. Dans sa thèse, soutenue à l'Institut universitaire européen de Florence le 28 novembre 2017, sous la direction de Loïc Azoulay, Vincent Réveillère propose à partir de l'étude de la citoyenneté de l'Union une approche non-formaliste des formes juridiques. Il présentera cette contribution dans cette conférence débat

Lundi 5 février 2018 de 18h à 19h
Université Paris Nanterre, bâtiment F, salle 420 (entrée libre)

- **Le juge et le travail des concepts juridiques - Le cas de la citoyenneté de l'Union européenne**, par Vincent REVEILLERE, Docteur en droit public, ATER en droit public à l'Université Paris Nanterre
- **Discutant** : Lionel ZEVOUNOU, Maître de conférences en droit public à l'Université Paris Nanterre